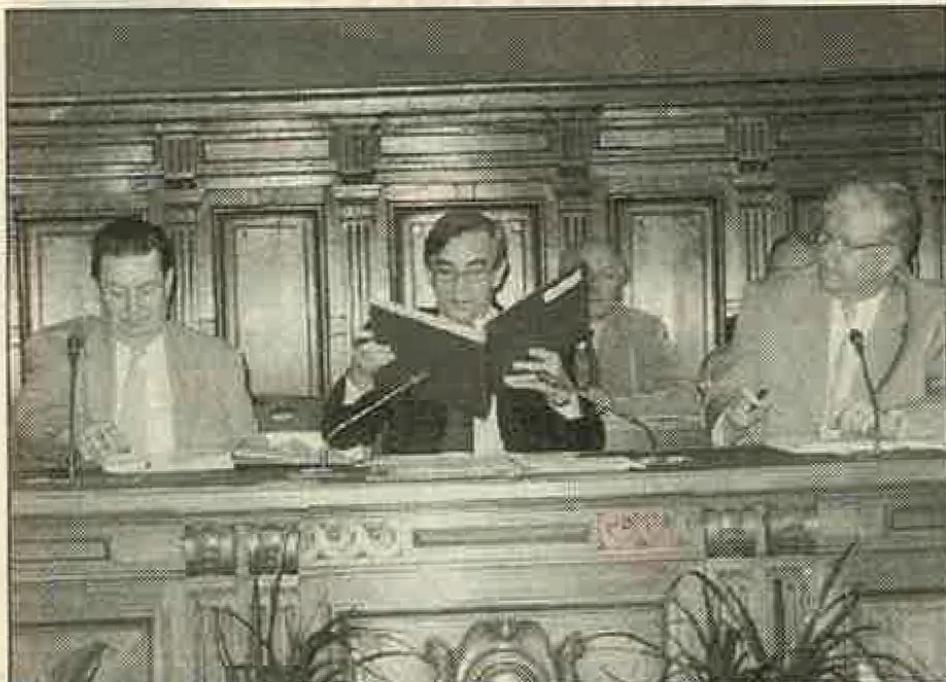


Mardi 21 septembre 2004

CONSEIL GÉNÉRAL ET CAF

Centres sociaux : La charte de qualité signée



De gauche à droite : Jean-Pierre Bibet (président de la CAF de Côte-d'Or), Louis de Broissia (président du conseil général de Côte-d'Or) et Maurice Surdon (président de la Fédération des centres sociaux de Côte-d'Or) (photo Paméla Koné)

Lundi matin, les représentants de la Caisse d'allocation familiale, du conseil général et des centres sociaux de Côte-d'Or se sont réunis à l'Hôtel du Département pour signer la Charte de qualité des centres sociaux de Côte-d'Or.

La convention vise à pérenniser le financement des 26 centres côte-d'oriens auprès desquels le conseil général s'engage à verser une participation fixe à hauteur de 20 % de la prestation d'animation globale, soit 350 000 € pour l'année 2004.